

1. Comment pouvons-nous t'aider ?

Le Service Social Etudiant (SSE) est ouvert à tout·e·s les étudiant·e·s et propose, tout au long de l'année, différentes aides :

> **Accueil et Écoute en toute confidentialité** : tous types de demandes.

> **Information** : droits et obligations des étudiant.e.s, aides internes à l'école, aides/services sociaux externes.

> **Accompagnement social** : en fonction de votre situation, le service peut vous aider pour :

- des démarches administratives : mise en ordre de votre situation.
- des démarches financières : demande d'allocations d'études, d'allocations familiales, cpas, etc.
- des démarches sociales : recherche d'un logement, aides alimentaires, réorientation vers des services sociaux, médicaux ou juridiques, etc.

> **Aide Psychologique** : Marcella Scimè, psychologue à l'ERG/ESA vous offre un espace/temps d'accueil pour toutes difficultés liées à la santé mentale. Si nécessaire, elle accompagne vers une structure extérieure adaptée.

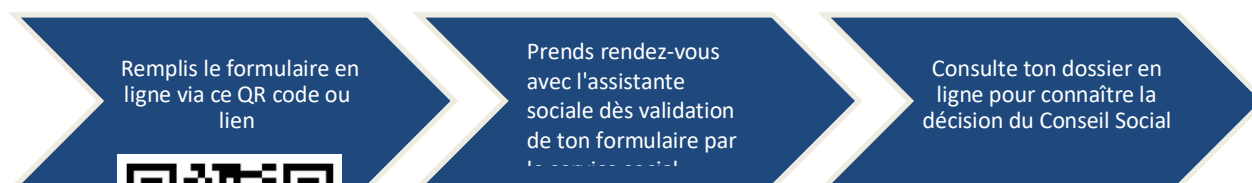
> **Aide Financière** : aide financière du Service social Étudiant (voir ci-après)

2. Les intervenantes psychosociales

 Thérèse Groulard	 Marjorie Dessalines (ESA St-Luc)
Coordinatrice du Service Social Etudiant	Assistante sociale
servicesocial@stluc-bruxelles.be	m.dessalines@islb.be
Disponible sur rendez-vous pour information (pas de suivi de dossier) : Lundi et mardi de 8h30 à 16h00 : 02/541 17 78	Lors des permanences sur rendez-vous les mardis et jeudis de 9h30 à 13h30 et les mercredis de 8h30 à 11h (ESA 1e étage - local E12) https://calendly.com/m-dessalines
 Marcella Scimè	 Caroline Wezel (erg)
Psychologue	Assistante sociale
psy@stluc-esa-bxl.org	c.wezel@stluc-esa-bxl.org
Disponible sur rendez-vous : https://calendly.com/psy-erg-esa-stluc/	Uniquement pour les étudiants de l'erg

3. Les aides financières du SSE

A. Comment introduire une demande ?



<https://servicesocial.stluc.school>

Besoin d'aide pour remplir ton dossier

- Sur rendez-vous avec Marjorie Dessalines - assistante sociale :
Présente les mardis, mercredis et jeudis matins
👉 Réserve un créneau en ligne <https://calendly.com/m-dessalines>
- Auprès de Thérèse Groulard - coordinatrice :
☎ Téléphone : 02/541 17 78 (lundis et mardis 8h-16h)
✉ Mail servicesocial@stluc-bruxelles.be

La décision du Conseil Social sera consultable directement depuis ton dossier en ligne dans un délai de 3 à 4 semaines, accompagnée du détail des aides accordées.

B. Quelles sont les conditions pour recevoir une aide financière ?

1. Inscription : être en règle d'inscription.
2. Démarches administratives : être proactif dans tes autres démarches.
3. Condition de revenus : les revenus de ton ménage (ou tes revenus si tu es isolé.e) ne doivent pas dépasser les barèmes en ci-dessous (colonne grisée) :

Barèmes 2026 - 2027

Nbre Personne à charge (voir AER)	Etudiant.e.s boursier.e.s FWB (= gratuité du minerval)	Etudiant.e.s condit° modeste FWB (= minerval à 374€)	Revenus Maximum Aide sociale St-Luc	Etudiant.e.s condit° intermédiaire FWB (= minerval à 835€)
0 (étudiant isolé)	28.181,07 €	36.181,07 €	38.181,07 €	45.181,07 €
1	36.850,51 €	44.850,51 €	46.850,51 €	53.850,51 €
2	44.981,11 €	52.981,11 €	54.981,11 €	61.981,11 €
3	52.564,10 €	60.564,10 €	62.564,10 €	69.564,10 €
4	59.608,27 €	67.608,27 €	69.608,27 €	76.608,27 €
5	66.652,44 €	74.652,44 €	76.652,44 €	83.652,44 €
Par pers. suppl.	+ 7.044,17 €	+ 7.044,17 €	+ 7.044,17 €	+ 7.044,17 €

Des revenus au-delà des barèmes ?

Si ta situation financière a changé récemment, dépose quand même ton dossier ! Chaque demande est étudiée au cas par cas.

Un changement ou un problème en cours d'année ?

Préviens immédiatement le service social ! Une révision de ton dossier pourra être effectuée et une aide exceptionnelle supplémentaire peut être accordée.

À savoir en cas de modification de ta situation :

- Variation de revenus (hausse ou baisse) : Le service social adaptera, suspendra ou pourra demander la restitution (partielle ou totale) des aides.
- Abandon d'études : Les aides sont immédiatement arrêtées et un remboursement pourra être demandé.
- Abus ou fausse déclaration : Le remboursement intégral des aides sera exigé.

C. Les différentes aides financières :

Type d'aide	Description	Montant
3 CHOIX POSSIBLES		
Droits d'inscription (DI)	Les étudiant.e.s ayant fait une demande d'allocations d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles(FWB) sont dispensés du paiement des droits d'inscription jusqu'à la réponse de la FWB. Le Service Social paie directement les DI à l'école (sauf acompte de 50 euros payés par l'étudiant.e). Intervention sur les DIS pour les étudiant.e.s HUE étudiée au cas par cas. Pour les étudiant.e.s qui n'ont pas droit à l'aide DI, le service social peut proposer un prêt avec étalement de paiement.	Les DI SAUF acompte de 50€
Intervention financière	Montant alloué en deux fois (à l'accord et en février) regroupant une aide ponctuelle pour le loyer, les impressions, les fournitures artistiques hors Procure.	125€/mois OU 150€/mois (B3-M2)
Fournitures artistiques	2 Forfaits mis à la disposition de l'étudiant.e pour ses achats à la Procure de Saint-Luc (rue d'Irlande 57), incluant les cartes de photocopies. Pour toute commande ou commande groupée de matériel, veuillez contacter directement la Procure.	40€/mois de l'accord à fin janvier et de février à juin
Aide numérique	Une aide financière pour l'achat d'un support numérique est disponible (<u>hormis les appareils photo qui peuvent être empruntés</u>). Chaque étudiant.e peut en bénéficier une seule fois durant l'intégralité de son cursus. Pour les étudiant.es de Bac 1, cette aide n'est accessible qu'à partir du second quadrimestre. Pour les étudiant.es de Bac 3 et Master 2, cette aide n'est pas accessible au second quadrimestre.	50% de l'achat maximum 800€
AIDES ACCORDÉES AUTOMATIQUEMENT APRÈS DEMANDE		
Aide voyage	Une intervention financière est disponible <u>sur demande</u> auprès de l'assistante sociale : - Montant : 70 € par jour de voyage, pour un maximum de 5 jours (soit 350€ maximum). Une seule intervention par année académique - Conditions de revenu : - o 100 % des frais couverts pour les étudiants dont les revenus sont inférieurs aux barèmes AE FWB. - o 50 % des frais couverts pour les étudiants dont les revenus se situent entre les barèmes AE FWB et le barème maximum St-Luc. - o Pour les étudiants dont les revenus dépassent les barèmes établis ; la demande sera soumise en Conseil Social.	Variable
Aide alimentaire [accessible à tous les étudiants]	Accès à la plateforme Les p'tits paniers de notre partenaire l'ASEB. Inscription et informations https://www.aseb.be/ et https://www.facebook.com/AsebBruxelles - panier alimentaire variés pour 5€/mois	
Tickets Culture Article 27	Ces tickets permettent aux étudiant.e.s d'accéder à l'espace culturel bruxellois et wallon (théâtre, cinéma, concerts, danse, musées, expositions) au tarif unique d'1,25 € (infos : https://article27.be/). Possibilité d'en recevoir maximum 2 par mois en fonction des disponibilités. <u>A demander</u> à Raffaella à l'accueil de l'ESA.	
→		

AIDES SUPPLÉMENTAIRES ÉTUDIÉES AU CAS PAR CAS PAR L'ASSISTANTE SOCIALE		
Aides exceptionnelles	Nous proposons une aide pour les soins de santé, le soutien psychologique, l'alimentation, la mobilité pour les plus de 25 ans, l'énergie, l'internet, le sport, les stages, les impressions et les déplacements exceptionnels. Toutes ces demandes sont évaluées individuellement par l'assistante sociale.	variable
Job étudiant Interne	Inscription sur la liste des potentiels jobistes au sein des Instituts : BAIU-bibliothèque, service technique, secrétariat, Printlab, Procure, Matériauthèque... 3 appels à candidature : fin septembre pour octobre à fin janvier, début janvier pour février à fin juin et début juin pour juillet à fin septembre.	14,92€/h